



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 22 mai 2018
affiché ou publié le mardi 22 mai 2018
identifiant de télétransmission 073-200069110-20180503-lmc1H20863H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H20863H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 mai 2018

n° 064-18

Objet : *RD - Territoires à énergie positive (TEPOS) - Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Auvergne-Rhône-Alpes*

- date de convocation le 27 avril 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trois mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Alois Chassot - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Christiane Boisselon à Driss Bourida - de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Pierre Perez - de Marie Perrier à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Jérôme Esquevin

- conseillers excusés : 8

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Maryse Fabre - Gérard Marcucci - Damien Regairaz - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 mai 2018

délibération n° 064-18

objet **RD - Territoires à énergie positive (TEPOS) - Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle que la démarche de Territoire à énergie positive (TEPOS) initiée en 2013, regroupant le Grand Anecy et Chambéry métropole - Cœur des Bauges ainsi que le Parc naturel régional du massif des Bauges, vise à atteindre l'objectif de l'équilibre énergétique du territoire en 2050.

Au niveau national, la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LETCV) a fixé des objectifs de réduction de la dépendance aux énergies fossiles (-30 %), de développement des énergies renouvelables (+32 %) et de baisse des émissions de gaz à effet de serre (-40 %) à l'horizon 2030. Dans ce contexte, et bien que le diagnostic ait révélé que l'objectif est très ambitieux, les élus ont affirmé leur volonté de tout mettre en œuvre pour contribuer autant que possible à l'effort de transition énergétique national.

En réduisant ses consommations d'énergie de 24 % à l'horizon 2030 et en faisant progresser la part des énergies de renouvelables de 11 % à 22 %, le territoire contribue à servir les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.

La réalisation de cette trajectoire programmée se traduit en bénéfices économiques car elle permet de faire passer la facture énergétique nette du territoire de 770 millions à 400 millions d'euros, dont une augmentation de la production locale de 50 millions à 100 millions d'euros.

Ce différentiel permet de réinjecter dans l'économie locale 370 millions supplémentaires pour le financement d'investissements de services au bénéfice du territoire et de sa qualité de vie.

De son côté, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a approuvé le SRCAE (Schéma régional climat-air-énergie) en 2014 et fonde les objectifs de ce dernier dans ceux du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) en cours d'élaboration.

Le dispositif TEPOS est l'outil de contractualisation devant contribuer à la réalisation des objectifs de maîtrise de la consommation d'énergie et de développement des énergies renouvelables et de récupération au niveau régional.

La phase II de la démarche TEPOS inclura le territoire de Grand Lac, ce qui permet de consolider la cohérence territoriale du périmètre et de poursuivre la structuration de la politique énergétique du territoire.

La feuille de route 2018 - 2022 s'attachera à œuvrer dans les deux domaines significatifs en besoins en énergie, à savoir les mobilités et les bâtiments, en intégrant les objectifs de développement des énergies renouvelables dans ces deux secteurs. La mise en œuvre des politiques sectorielles par les agglomérations en matière d'aménagement, de planification urbaine de transports et de développement économique seront des leviers de stimulation pour atteindre l'objectif TEPOS à horizon 2050.

Cette deuxième phase continuera d'être un facteur dynamisant le développement durable et un levier en faveur des innovations, qu'elles soient techniques ou organisationnelles, portées par les acteurs privés ou publics.

Le dispositif de soutien TEPOS prévoit un appui financier de l'Ademe et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans la limite d'un plafond de subvention de 200 000 €.

Cet accompagnement pour la deuxième phase de trois ans serait consacré à des missions d'animation et d'accompagnement des acteurs du territoire, de mise en œuvre d'une stratégie de communication et de sensibilisation et également à la mise en place d'un outil de suivi de l'efficacité des actions.

Ainsi, il est proposé de déposer un dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt TEPOS avant mi-juin 2018.

Le dossier de candidature sera commun entre les quatre structures afin d'intégrer dès l'origine la dimension de coopération entre zone urbaine et zone rurale.

Le Parc naturel régional du massif des Bauges sera donc à l'articulation des trois zones urbaines et portera le secrétariat et l'animation de la démarche.

Le comité de pilotage associe les vice-présidents des trois agglomérations et le président du Parc.

Pour assurer la diffusion et la communication des objectifs TEPOS, une convention annuelle sera organisée avec les acteurs institutionnels et privés du territoire pour faire état de l'avancement de la dynamique et faire remonter les projets, les attentes ou les réalisations du territoire.

L'élaboration du Plan climat-air-énergie territorial de Chambéry métropole - Cœur des Bauges permettra d'alimenter la démarche sur des sujets connexes comme la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la délibération n° 406-17 C du Conseil communautaire du 14 décembre 2017 relative à l'actualisation du Plan climat-air-énergie territorial,

Vu la délibération n° 043-13 C du conseil communautaire du 30 mai 2013 portant engagement de Chambéry métropole - Cœur des Bauges dans la phase initiale de la démarche TEPOS, aux niveaux régional et national,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 portant délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau en matière de demandes de subventions émises par la Communauté d'agglomération,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le dépôt d'un dossier de candidature en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt "Territoires à énergie positive" de la Région pour maintenir le territoire dans sa trajectoire de transition énergétique ambitieuse,

Article 2 : **sollicite**, en concertation avec le Parc naturel régional du massif des Bauges et les agglomérations du Grand Annecy et de Grand Lac, toute subvention, en lien avec cette démarche et au montant maximum, de l'Ademe, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de tout autre financeur,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

Article 4 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 064-18

Objet de l'acte : RD - Territoires à énergie positive (TEPOS) - Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 03 mai 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180503-lmc1H20863H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20863H1

Date de transmission en Préfecture : 22 mai 2018

Date de réception en Préfecture : 22 mai 2018